

ARRETE N°98-2024

PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L 123-18 et les articles R. 123-1 à R 123-27 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-36 à L 153-44 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Germain-Laprade approuvé le 15 novembre 2007 ;

VU la délibération du 16/4/2021 prescrivant la révision générale du PLU, énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

VU les débats en conseil municipal du 5/5/2023 et du 15/9/2023 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

VU la délibération du 15/12/2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision générale du PLU ;

VU la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée en date du 9/2/2024 auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en vue de mener l'enquête publique relative au projet de révision générale du PLU de la commune de Saint-Germain-Laprade ;

VU la décision n° E24000010/63 en date du 28/2/2024 de la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant Monsieur Jean-Luc GACHE, professeur retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Henri BOUTE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

VU l'arrêté 59-2024 du 27/3/2024 relatif à l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision générale du PLU ;

VU la demande présentée par le commissaire enquêteur en date du 7 mai 2024, de prolonger l'enquête publique de 14 jours soit jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 17 heures ;

CONSIDERANT que les 5 permanences que le commissaire enquêteur a déjà tenues en mairie ont donné lieu à une forte affluence du public désireux de le rencontrer ce qui l'a amené à déborder sur l'horaire imparti afin de recevoir toutes les personnes présentes. Certaines personnes ont par ailleurs renoncé du fait du délai d'attente ;

CONSIDERANT également que l'adresse électronique mise à disposition dans le cadre de l'enquête publique a enregistré 14 courriels de demande de prolongation de la durée d'enquête au motif, quasi identique sur toutes les observations : « *Alors qu'aucune information préalable concernant les lieux et détails d'implantation des zones OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) secteurs 2 et 3 en AUG/UG ne nous avait été communiquée comme l'indique le rapport DREAL - MRAE pages 3/20 et 7/20, la masse de documents téléchargeables est non seulement difficile à exploiter mais tout aussi gigantesque.* » ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Le présent arrêté vient prolonger la durée de l'enquête publique portant sur la révision générale du PLU de 14 jours soit jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 17 heures. Il détaille en conséquence les nouvelles dates de permanences du commissaire enquêteur, rappelle les modalités d'accès au dossier soumis à enquête et les moyens mis à disposition pour faire part de ses observations.

Article 2 : Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement,
- Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme comprenant :
 - o Le rapport de présentation ;
 - o Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
 - o Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
 - o Le règlement écrit et graphique incluant la liste des Emplacements Réservés ;
 - o Les annexes.
- Les pièces administratives liées à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dont les délibérations, l'arrêté d'ouverture d'enquête et de prolongation.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.

Article 3 : Informations environnementales

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale, avis n°2023-ARA-AUPP-1376 le 20/3/2024. L'avis est joint au dossier d'enquête.

Article 4 : Sièges d'enquête publique

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 50 jours consécutifs à partir du 12 avril 2024 à 12h30 au 31 mai 2024 à 17h00 à la Mairie de Saint-Germain-Laprade – 1 place de la Mairie – 43700 Saint-Germain-Laprade.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique à l'adresse suivante : <http://stgermainlaprade.free.fr/index.php>

- en version papier consultable gratuitement à la Mairie de Saint-Germain-Laprade, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : lundi de 14h00 à 18h00 ; mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; jeudi de 9h00 à 12h00 ; vendredi de 9h00 à 17h00 (en continu).

Un poste informatique est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Germain-Laprade, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Saint-Germain-Laprade – 1 place de la Mairie – 43700 Saint-Germain-Laprade.

Article 6 : Présentation des observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la Mairie de Saint-Germain-Laprade aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en Mairie de Saint-Germain-Laprade :
 - o le vendredi 12 avril 2024 de 12h30 à 15h30 ;
 - o le samedi 20 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - o le mercredi 24 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - o le jeudi 2 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - o le lundi 13 mai 2024 de 14h00 à 17h00;
 - o le vendredi 17 mai 2024 de 13h00 à 17h00
 - o le mercredi 22 mai 2024 de 8h30 à 12h00 ;
 - o le lundi 27 mai 2024 de 13h00 à 17h00 ;
 - o le vendredi 31 mai 2024 de 13h00 à 17h00
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : plusgl2024@gmail.com
- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative au PLU de Saint-Germain-Laprade à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Germain-Laprade – 1 place de la Mairie – 43700 Saint-Germain-Laprade.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale sont consultables à la Mairie de Saint-Germain-Laprade, siège de l'enquête publique.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont également consultables à la Mairie de Saint-Germain-Laprade, siège de l'enquête publique.

Article 7 : Publicité de l'enquête

L'avis de prolongation de l'enquête publique sera publié par la commune de Saint-Germain-Laprade, en caractères apparents, dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Loire (L'Éveil ; Le Progrès).

AR Prefecture

043-214301905-20240514-AR98_2024-AR
Reçu le 14/05/2024

En outre, il sera publié sur le site internet de la commune de Saint-Germain-Laprade (<http://stgermainlaprade.free.fr/index.php>), affiché à la Mairie et dans les villages de la commune, sur les panneaux d'affichage publics suivants : Plaisance, Val des Bories, Fay-la-Triouleyre (2 panneaux), Malescot, Mont Farron, Pébellit, Le Petit Bois, la Berthe de Fiou, Priouret Haut, les Pandraux, le Villard, Rachassac, Noustoulet, Marnhac, Servissac, le Boussillon.

Article 8 : Publicité du présent arrêté

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de Saint-Germain-Laprade et publié sur son site internet <http://stgermainlaprade.free.fr/index.php>

Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Loire, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Saint-Germain-Laprade, le 14 mai 2024

Le Maire, Guy CHAPELLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif : 6 Cours Sablon CS 90129 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 dans le délai de 2 mois à compter de la notification / publication.

Transmis en Préfecture le 14 mai 2024 - Publié sur le site internet de la commune 14 mai 2024